

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gagnonr-cssrn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fc28ffa0adefcc39d764e916>

Date d'obtention : 2025-05-14 18:27:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un guide précis pour mener les interventions en lien avec le sextage dans l'école secondaire où je travaille et que je dois m'en tenir à cette méthode le plus possible afin de ne pas nuire aux interventions policières et de m'assurer de tenir compte de tous les éléments dans chacune des situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus en confiance en intervention, sachant que j'oriente l'intervention dans la bonne direction pour protéger la victime, pour recueillir toutes les informations pertinentes et pour que les élèves impliqués soient éduqués correctement sur le sujet, en fonction de leur implication dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer d'agir avec bienveillance et écoute envers la victime afin que le jeune sente qu'il/elle a bien fait de venir m'en parler. Je vais m'assurer que chaque élève impliqué tire une leçon éducative et constructive de cette situation. Je vais m'assurer que mon intervention ne nuise pas aux procédures judiciaires. Je vais m'assurer que mon intervention n'est pas passive devant la situation et que j'agis conformément aux lois qui encadrent mon milieu de travail.